

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Jeudi 24 Mai à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 16 Mai, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, MARY, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. COMBARET, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, MM. SBRAGGIA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme PIMENOFF	à	M. MARY
M.BASTELICA	à	Mme POLI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI Claire
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	Mme PASQUALAGGI
M. TOMI	à	M. D'ORAZIO
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme SUSINI-BIAGGI	à	M. VITALI
Mme GUERRINI	à	M. LAUDATO
M. MARCANGELI	à	M. SBRAGGIA

Etaient absents :

Mme DEBROAS, Mme CURCIO, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 24 Mai 2012

Délibération N°2012 / 142

**Contribution de la Ville d' Ajaccio au fonctionnement de l'abri de nuit pour la période hivernale
2011-2012.**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

A la demande des associations caritatives et humanitaires, la Ville d'Ajaccio avec le concours des services de l'Etat et du Département, avait ouvert en décembre 2004 le premier abri de nuit pour les sans-logis.

En novembre 2005, cette dynamique a permis l'installation de structures mobiles sur un terrain mis à disposition gracieusement par la CPAM. Le CCAS de la Ville d'Ajaccio a assuré, avec ses partenaires institutionnels et associatifs, la gestion de l'abri de nuit durant les périodes hivernales jusqu'en mars 2010.

Compte tenu, d'une part, de la difficulté de recruter des personnels formés et motivés pour une période relativement courte (4 mois) et, d'autre part, pour permettre au CCAS de porter ses efforts sur les familles précaires et les personnes retraitées, il a été décidé de confier, depuis le 15 novembre 2010, la gestion intégrale de l'abri de nuit au Collectif Inter-associatif de Lutte contre l'Exclusion (CLE). Le Conseil Général de la Corse-du-Sud a continué d'apporter sa contribution financière équivalente à celle de la Ville d'Ajaccio, en complément des financements de l'Etat.

La participation de la Ville est constituée, d'une part, de la prise en charge directe des frais de terrassement, d'aménagement et d'énergie à hauteur de 15 200 € et, d'autre part, d'une subvention pour le fonctionnement de la structure d'un montant de 14 800 €.

Il est demandé au Conseil Municipal :

d'autoriser le versement de la somme de 14 800 € au Collectif Inter-associatif de Lutte contre l'Exclusion (CLE), représentant la contribution de la Ville d'Ajaccio pour le fonctionnement de l'abri de nuit au titre de la saison hivernale 2011-2012.

de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 65 du Budget Primitif 2012.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL Où l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré

Vu la Loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et libertés des Communes,
Vu la Loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,
Vu la Loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses aux collectivités locales,
Vu le budget prévisionnel de l'abri de nuit 2011-2012, joint en annexe,
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 23 mai 2012.

Coordination Inter-associative de Lutte contre
l'Exclusion (CLE)

C/o FALEP BP 27 ~ 20181 Ajaccio Cedex 01

Tél: 04.95.21.41.97 Fax: 04.95.21.23.03

ABRI DE NUIT 2011/2012

Budget prévisionnel
Ouverture prévue pour 20 semaines

Dépenses		Recettes	
fournitures diverses	8 700,00	DSS	155 600,00
Alimentation	15 000,00	Conseil Général 2A	30 000,00
Location Bungalows	30 000,00	Ville d'Ajaccio CCAS	14 800,00
Location véhicule	2 800,00	Restaurants du Cœur (petits déjeuners)	1 700,00
De Petriconi	1 700,00	Valorisation Mairie d'Ajaccio :	
Assurance	500,00	Remise en état terrain + eau, énergie	15 200,00
Entretien des locaux	12 000,00		
Frais de personnel - voir tableau	126 700,00		
Frais de gestion comptabilité	3 000,00		
Mairie d'Ajaccio eau + énergie	5 200,00		
Mairie d'Ajaccio Remise en état terrain	10 000,00		
Resto du Cœurs Petits déjeuners	1 700,00		
TOTAL DES DEPENSES	217 300,00	TOTAL DES RECETTES	217 300,00

AUTORISE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Le versement au Collectif Inter-associatif de Lutte contre l'Exclusion (CLE), de la somme de 14 800 € représentant la contribution de la Ville d'Ajaccio pour le fonctionnement de l'abri de nuit au titre de la saison hivernale 2011-2012.

DIT

que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 65 du Budget Primitif 2012.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....
FAIT A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE MAIRE



Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120524-2012_142-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2012